

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source La Doux, et de la création des périmètres de protection réglementaires, instaurant les servitudes afférentes, pour l'utilisation, le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Montgaillard, sera ouverte du 18 octobre 2022 à partir de 09h00 au 17 novembre 2022 jusqu'à 17h00, soit 31 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Montgaillard.

Il s'agit d'une opération de régularisation administrative de l'ouvrage et des prélèvements existants qu'il convient de protéger par l'instauration de périmètres de protection afin d'alimenter en eau potable la commune de Montgaillard.

Le responsable du projet, est M. Michel LARREGOLA, maire de la commune de Montgaillard, auprès duquel toutes informations complémentaires relatives au projet pourront être demandées aux coordonnées suivantes : 7 rue des tilleuls 11330 MONTGAILLARD – Tél.: 04 68 45 41 77, courriel: commune.montgaillard@wanadoo.fr.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Montgaillard.

M. Claude CRIADO, Major de Gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à cette opération ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Montgaillard, à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux afin que chacun puisse consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui siègera en mairie de Montgaillard les jours suivants:

- le mardi 18 octobre 2022 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 17 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/dup-captage-montgaillard-a12049.html>.

- ainsi que sur un poste informatique à la mairie de Montgaillard, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête :

- soit par courrier au siège de l'enquête, à la Mairie de Montgaillard – 7 rue des tilleuls 11330 MONTGAILLARD, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,
- soit par courriel, à l'adresse suivante: pref-captage-montgaillard@aude.gouv.fr, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/dup-captage-montgaillard-a12049.html>.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de l'Aude dès la publication de l'arrêté d'ouverture

d'enquête publique auprès de l'Agence Régionale de Santé – Délégation Territoriale de l'Aude – Service Pôle Santé Publique et Environnementale – 14, rue du 4 septembre B.P. 48 - Carcassonne cedex - Tél. : 04.68.11.55.11 .

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie de Montgaillard, à la préfecture de l'Aude, au service de la délégation départementale de l'Aude de l'Agence Régionale de Santé et sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude: <http://www.aude.gouv.fr/>.

Le préfet de l'Aude se prononcera à l'issue de la procédure sur l'utilité publique de la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection, les autorisations de prélèvement d'eau et d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et les servitudes.